

LIBRAIRIE

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* »

2016/1 N° 129 | pages 201 à 247

ISSN 0294-1759

ISBN 9782724634778

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2016-1-page-201.htm>

!Pour citer cet article :

« Librairie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2016/1 (N° 129), p. 201-247.
DOI 10.3917/ving.129.0201

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« crises de nerf » (au sens propre) des ouvrières, la manière dont la vie d'usine joue sur les rapports, y compris les plus concrets, entre les sexes.

En raison du plan thématique adopté et sans doute du rétrécissement dû au passage de la thèse de doctorat au livre, l'auteur donne parfois l'impression que, sauf évidemment pour la question des fermetures et des évolutions législatives, il n'y a pas de solution de continuité entre le début et la fin de la période qu'elle étudie. Durant ces quarante ans, il y a pourtant des changements majeurs, que ce soit sur le plan militant, sur celui du rapport au travail ou encore de la relation entretenue avec l'identité de genre et l'identité ouvrière. On aurait aimé en savoir plus sur la manière dont ces changements ont affecté l'expérience de ces ouvrières, à l'usine et hors d'elle. C'est dire en même temps à quel point les matériaux réunis par Fanny Gallot éveillent l'appétit et appellent à prolonger la recherche.

Marion Fontaine

FRACHEBOUD VIRGINIE, *L'Introduction de l'assurance invalidité en Suisse (1944-1960) : tensions au cœur de l'État social*, Lausanne, Antipodes, « Histoire et sociétés contemporaines », 2015, 214 p., 26 €.

En Suisse, l'assurance invalidité (AI) est introduite en 1960, bien des décennies après la majorité des pays européens. Ce cas n'est pas unique : l'assurance chômage n'est obligatoire que depuis 1982, l'assurance maladie depuis 1996 et l'assurance maternité depuis 2005. Aussi le « filet social » helvétique est-il très lâche et fortement dicté par de puissantes organisations patronales soucieuses de maintenir de faibles taux de cotisations afin de ne pas nuire aux exportations. Comme l'a montré Matthieu Leimgruber, l'État providence suisse se caractérise par une solidarité minimale, voulue tout le long du 20^e siècle autant pour limiter l'action de l'État fédéral que pour lutter contre des « abus »¹.

(1) Matthieu Leimgruber, *Solidarity without the State? Business and the Shaping of the Welfare State, 1890-2000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

S'agissant de l'assurance invalidité, son introduction tardive s'explique par le fait que la Suisse n'a pas connu d'invalides de guerre et de développement d'organisations militantes similaires à la France. Plus encore, les syndicats se sont distanciés de la question du handicap au cours de la première moitié du 20^e siècle et rejoignent les associations patronales en considérant que celui-ci relève de l'assistance publique, voire caritative ou familiale. Enfin, le débat sur l'assurance invalidité, débutant en 1944, se voit relégué au second plan par celui sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS), entrée en vigueur en 1948, et sur la pérennisation des allocations pour perte de gains des militaires (APG) introduites en novembre 1939.

Sur la base de sources officielles (rapports des commissions d'experts, du gouvernement fédéral et débats parlementaires) et de sources privées (rapports des associations patronales, des partis politiques et des syndicats), Virginie Fracheboud retrace ici de manière inédite et minutieuse une histoire en coulisses. Coulisses d'une assurance vieillesse et survivants financée dans un premier temps par le fonds des allocations pour perte de gains, d'une allocation pour perte de gains pérennisée par des cotisations minimales mais soutenue par le climat de la guerre froide, et enfin d'une « politique des caisses vides » à l'égard de l'assurance invalidité, conséquence des rapports de force dans un pays conservateur connaissant pourtant une croissance économique sans précédent. Au nom de la valeur cardinale du travail, le consensus sur l'assurance invalidité consacre que ses mesures doivent viser l'intégration des handicapés dans le monde salarié, tout en excluant leur accès aux soins médicaux. Plus encore, un taux d'invalidité de moins de 50 % exclut les bénéficiaires d'une rente restant inférieure au minimum vital. Enfin, la constitution d'un fonds d'assurance invalidité, structurellement sous-alimenté par des cotisations trop faibles, réactive de manière récurrente des mesures d'économie et de redéfinition, vers la baisse, des catégories des ayants droit.

Thierry Delessert